

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

8 juin 2017

L'an Deux mil dix-sept

Date d'affichage

8 juin 2017

Le mardi treize juin

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire

Etaient présents : Françoise LENARD, Michel JAN, Sophie LASKI, Etienne BANCAL, Arnaud DEMOUGIN, Nathalie GARNIER, Laura GODEFROY, Diane MOULE de la RAITRIE, Denis WURTZER

Nombre de conseillers

En exercice : 10

formant la majorité des membres en exercice.

Présents : 9

Votants : 9

Absents : Geoffrey LECLERCQ ;

Secrétaire de séance : Laura GODEFROY

**OBJET : APPROBATION DES PROJETS DE ZONAGE EAUX USEES-EAUX
PLUVIALES**

Vu l'article L2224-10 du CGCT imposant aux communes de délimiter et approuver leur zonage d'assainissement comprenant :

- Les eaux usées (les zones d'assainissement collectif avec collecte des eaux usées, stockage et épuration ainsi que les zones d'assainissement non collectif) ;
- Les eaux pluviales (les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer du débit de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement).

Considérant qu'il convient de valider et d'arrêter le zonage de l'assainissement dans le cadre de la réactualisation du Schéma Départemental d'Assainissement (SDA),
En application de la loi 2006-1772 du 30/12/2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et du règlement du SAGE de la MAULDRE approuvé par arrêté préfectoral le 10/08/2015
Considérant la nécessité d'établir un plan de zonage d'assainissement pour assurer une comptabilité avec le PLU et définir ainsi une politique de gestion des eaux usées et pluviales,

Considérant que ce projet doit être soumis à enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L2224-10 du CGCT et avant approbation définitive

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** tous les documents relatifs au projet de zonage d'assainissement tant pour les eaux usées que pour les eaux pluviales avant la validation définitive par enquête publique.

Fait et délibéré en séance le 13 juin 2017

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,

Françoise LENARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217800366-20170613-170602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2017